

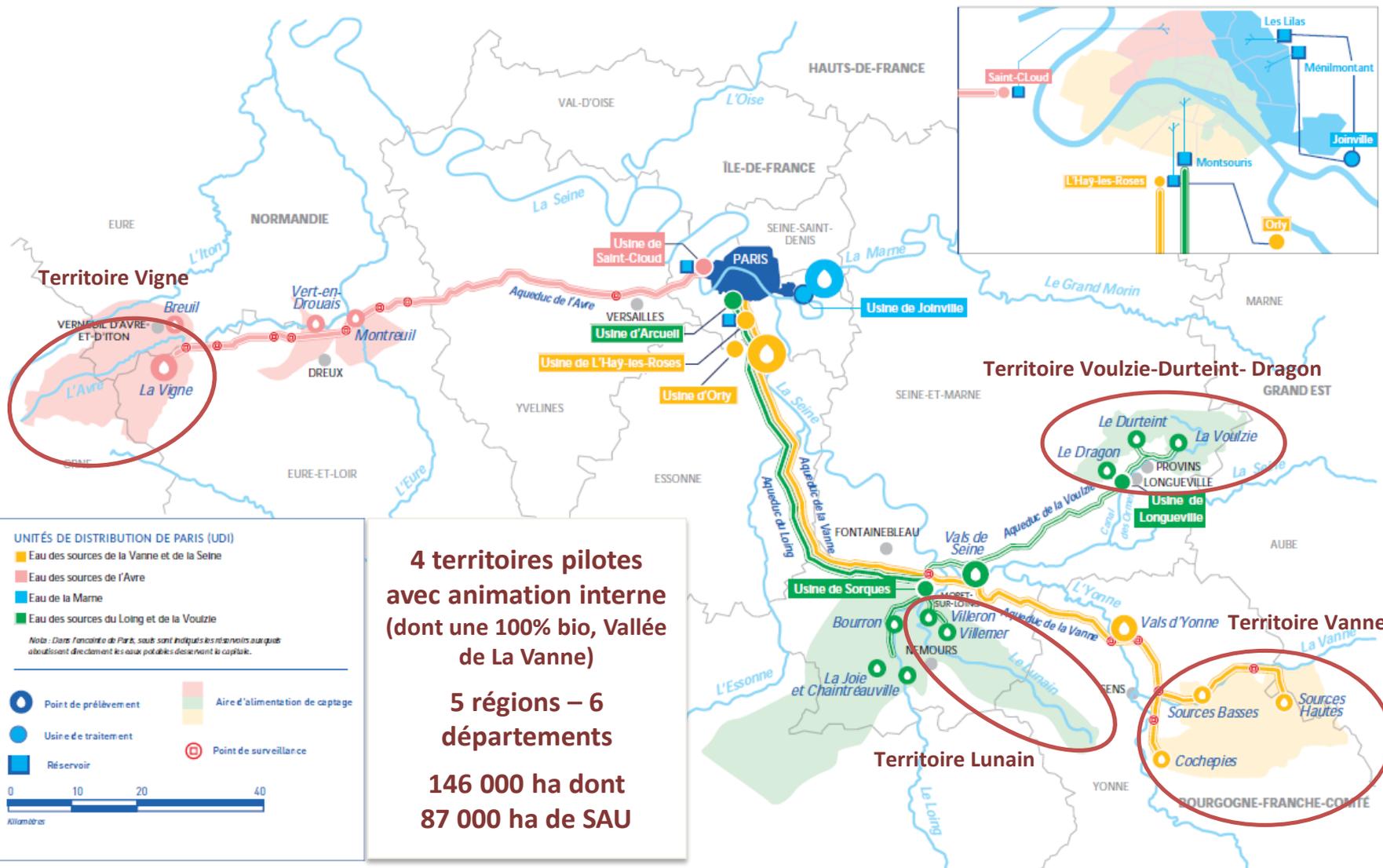


## **PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX D'EAU DE PARIS**

### **QUELS BÉNÉFICES POTENTIELS POUR LA SANTÉ DES TERRITOIRES ?**

Antoine Szadeczki – 24 novembre 2020

# L'alimentation en eau potable de Paris



**UNITÉS DE DISTRIBUTION DE PARIS (UDI)**

- Eau des sources de la Vanne et de la Seine
- Eau des sources de l'Avre
- Eau de la Marne
- Eau des sources du Loing et de la Voulzie

Note: Dans l'ancienneté de Paris, sont indiqués les réservoirs auxquels aboutissent directement les eaux potables desservant la capitale.

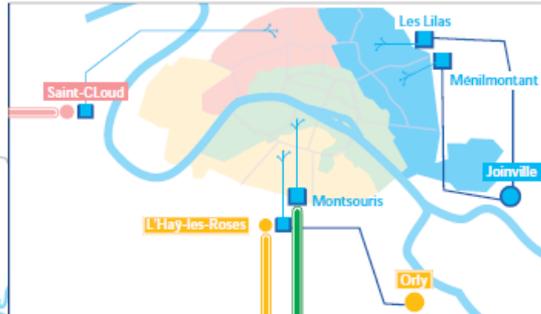
- Point de prélèvement
- Usine de traitement
- Réservoir
- Aire d'alimentation de captage
- ⊕ Point de surveillance



**4 territoires pilotes  
avec animation interne  
(dont une 100% bio, Vallée  
de La Vanne)**

**5 régions – 6  
départements**

**146 000 ha dont  
87 000 ha de SAU**



240 000 ha au total d'aires d'alimentation de captages pour les eaux souterraines (50% de l'approvisionnement de Paris)

Territoires vulnérables aux transferts de polluants :

- Nitrates
- Pesticides
- Turbidité



Actions passées : fortes dynamiques d'engagement des agriculteurs avec des effets positifs sur l'eau mais → encore insuffisant et désengagement actuel des MAEC



## Risques de l'inaction

- Dégradation de la ressource
- Réduction de la capacité de dilution
- Coûts élevés si traitement supplémentaire

Quelles pratiques pour protéger efficacement la ressource en eau ?

- systèmes agricoles durables
- augmentation de l'AB et des prairies
- limitation durable des intrants, limitation des fuites de nitrates et des transferts rapides à risque



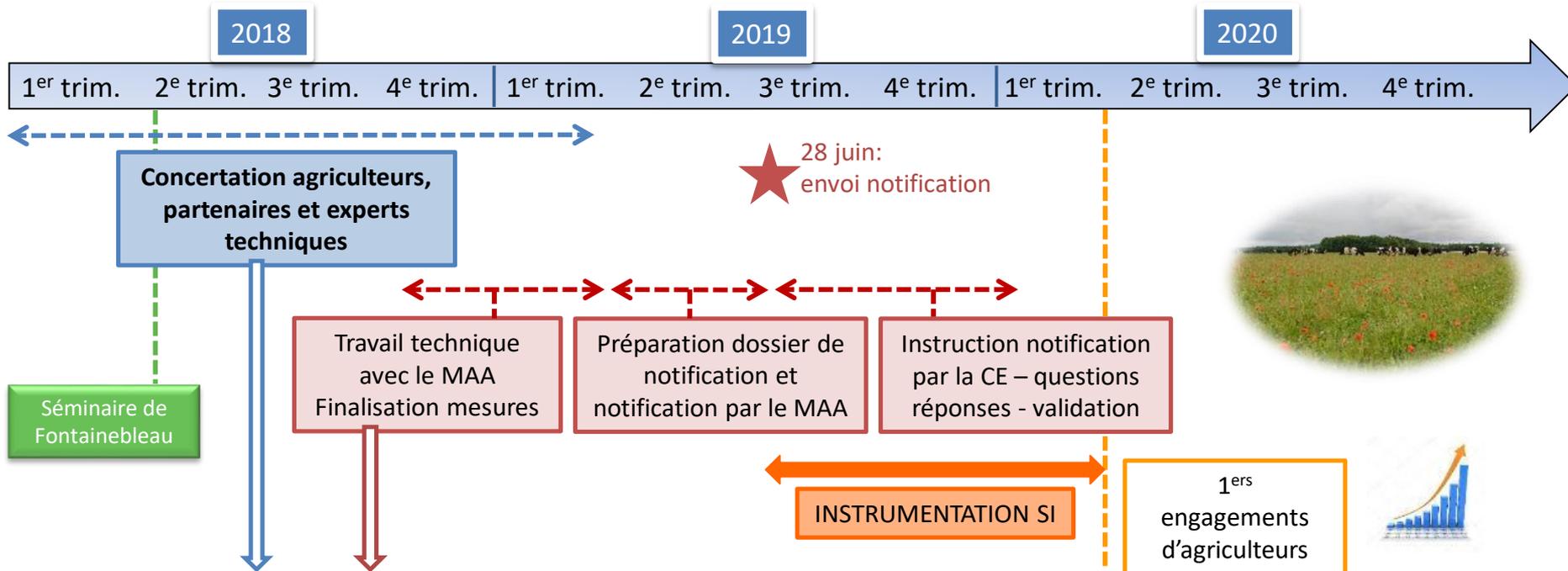
Nécessité de mesures plus **adaptées au contexte local** :

- ✓ agronomique
- ✓ objectifs de qualité de l'eau
- ✓ financier (aides incitatives)

Besoin d'aides permettant la **transition durable des systèmes agricoles**, étalées sur une durée suffisante (durée de la rotation)

**Urgence à agir dès 2020 avec des mesures fortes:**

- Capitaliser sur les changements déjà obtenus et la motivation des agriculteurs
- Renforcer les effets sur la qualité de l'eau pour **éviter d'investir dans de nouveaux traitements**



**RÉGIME D'AIDES / PSE EAU DE PARIS**

4 mesures : Eau & Grandes cultures, Eau & Elevage, Eau & Bio, Eau & Zones sensibles

Objectifs : changement de système durable, favoriser le bio, les prairies, réductions d'intrants, gestion de la fertilisation, participation à la dynamique territoriale, gestion des transferts

# Quatre mesures adaptées aux enjeux locaux pour une transition durable des systèmes agricoles sur les territoires

## MESURE 1 - SYSTEME GRANDES CULTURES ECONOMES EN INTRANTS

Durée 6 ans

### Objectifs de la mesure :

- ✓ Une utilisation limitée du recours aux pesticides
- ✓ Une diminution des fuites de nitrates (bonus si atteinte des objectifs de reliquats entrée hiver)
- ✓ Un système cohérent et durable à l'échelle de l'exploitation
- ✓ Limiter les transferts à risques

190 € + 40 € bonus nitrates /ha/an



## MESURE 2 - SYSTEME POLYCULTURE ELEVAGE MAXIMISANT L'HERBE

Durée 6 ans

### Objectifs de la mesure :

- ✓ Mêmes objectifs de la mesure 1 + une surface en prairies maximisée dans les exploitations

260 € + 40 € bonus nitrates /ha/an



## MESURE 3 – EAU & BIO Grandes cultures et polyculture-élevage

Durée 7 ans

### Objectifs de la mesure :

- ✓ Lancer une dynamique du développement de l'AB sur les AAC pour atteindre 15% de la surface en AB ; encourager des systèmes bio durables en grandes cultures et élevage
- ✓ Cahier des charges AB + engagements sur la réduction des fuites de nitrates, l'assolement, la part en prairie pour les élevages, la limitation des transferts à risque, etc.

450 € max. en conversion /ha/an



## + MESURE 4 - EAU & ZONES SENSIBLES

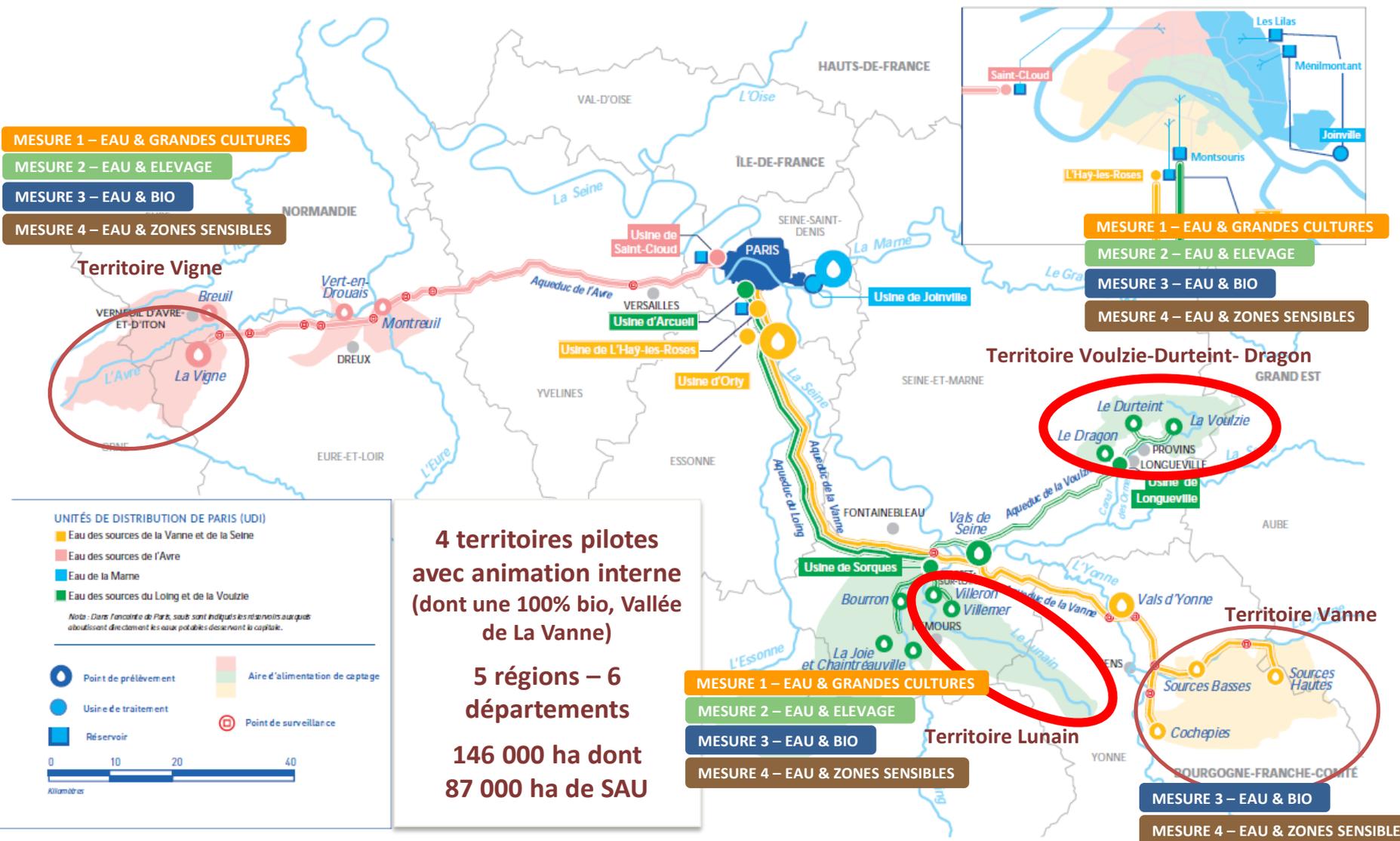
Durée 7 ans

**Une mesure de transition pour pérenniser des surfaces en herbe sur le très long terme** 650 €/ha/an

Protéger les **zones sensibles** par la mise en place de **couverts pérennes à vocation environnementale**, garantis par la contractualisation d'une Obligation Réelle Environnementale avec le propriétaire d'au moins 30 ans.



# L'alimentation en eau potable de Paris



**4 territoires pilotes  
avec animation interne  
(dont une 100% bio, Vallée  
de La Vanne)**

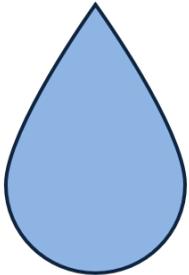
**5 régions – 6  
départements**

**146 000 ha dont  
87 000 ha de SAU**

# Quels bénéfices pour la santé des territoires ?

- **Santé des ressources en eau**

→ Pas seulement pour les captages EDP mais aussi captages communaux et cours d'eau superficiels



# Quels bénéfices pour la santé des territoires ?

- **Santé socioéconomique**

→ Opportunité de changement vers un système agricole durable

→ Développement des filières et réseaux

= **DYNAMIQUE DE TERRITOIRE**



- **Santé alimentaire**

→ Baisse ou abandon des pesticides = produits plus sains

→ Structuration de filières de vente durables, circuits courts, locales

→ Une plus grande diversité de cultures requises pour réduire ou abandonner les pesticides



- **Santé des écosystèmes**

→ Biodiversité

→ Sols

→ Carbone...



Dans le cadre du PSE :  
suivi de la biodiversité  
des exploitations  
engagées et animation  
pour renforcer les IAE



# Quels bénéfices pour la santé des territoires ?



Les PSE sont à l'interconnexions des enjeux de développement durable des territoires ruraux → **des enjeux de santé**

